

Les actionnaires de Valneva approuvent les résolutions permettant une possible cotation aux Etats-Unis

Saint-Herblain (France), 22 décembre 2020 – [Valneva SE](#) (“Valneva” ou “le Groupe”), société spécialisée dans les vaccins contre des maladies générant d’importants besoins médicaux, a annoncé aujourd’hui que toutes les résolutions recommandées par le directoire ont été approuvées par ses actionnaires lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire qui s’est tenue le 22 décembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, l’assemblée s’est tenue à huis clos sans la présence physique des actionnaires. Les résultats détaillés des votes de cette assemblée seront disponibles sur le site internet de la société dans un délai maximal de quinze jours.

Parmi les résolutions approuvées lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire figurent des délégations consenties au directoire pour augmenter le capital social de la société ou émettre certains instruments financiers.

Valneva a convoqué cette assemblée générale afin d’obtenir les autorisations nécessaires pour préparer une éventuelle cotation et une offre publique d’actions sous forme « d’American Depositary Shares » (chacune représentant un nombre d’actions ordinaires de la Société) sur le Nasdaq en 2021 (« l’Offre »), sous réserve de l’état du marché et d’autres conditions, conformément aux plans stratégiques précédemment communiqués par la Société. Le calendrier, le nombre de titres offerts et leur prix d’offre n’ont pas encore été déterminés. La Société prévoit de soumettre un projet confidentiel de déclaration d’enregistrement à l’autorité de marché américaine - Securities and Exchange Commission (“SEC”) - début 2021. L’offre proposée devrait être lancée une fois la revue de la SEC effectuée, sous réserve de l’état du marché et d’autres conditions. Les actionnaires et les investisseurs potentiels doivent noter que l’offre proposée peut être lancée ou ne pas être lancée.

Le présent communiqué de presse est publié conformément à la règle 135 du Securities Act de 1933, tel que modifié (le “Securities Act”). Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d’offre d’achat de titres, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l’enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction. Toute offre, sollicitation ou offre d’achat, ou toute vente de titres sera effectuée conformément aux exigences d’enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières (Securities Act).

À propos de Valneva SE

Valneva est une société spécialisée dans les vaccins contre les maladies générant d’importants besoins médicaux. La société est propriétaire d’un solide portefeuille de vaccins en développement dont des vaccins uniques contre la maladie de Lyme, le COVID-19 et le chikungunya. Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l’encéphalite japonaise et DUKORAL® dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par l’ETEC. Valneva compte plus de 500

salariés et exerce ses activités depuis l’Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis.

Contacts Investisseurs et Medias

Laëtitia Bachelot-Fontaine
Director Investor Relations &
Corporate Communications
M +33 (0)6 4516 7099
investors@valneva.com

Teresa Pinzolit
Corporate Communications Specialist
T +43 (0)1 20620 1116
communications@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité de Valneva y compris en ce qui concerne la possibilité d'une offre. En outre, même si les résultats réels ou le développement de Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme « pourrait », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles de Valneva à la date du présent communiqué et sont assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes de Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué seront effectivement réalisés. Valneva fournit les informations contenues dans ce communiqué de presse à la date de celui-ci et décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Veillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2020 sous le n° D.20-0217 pour toute information supplémentaire relative à ces facteurs, risques et incertitudes.

